

LUTTE ANTI-DRONES : LE DISPOSITIF ANTI-DRONES NE PROTÈGE PLUS PERSONNE

A Fleury-Mérogis, le 06 août 2026

Chers Collègues,

Dans la nuit du 4 au 5 août 2026, c'est une véritable « **guerre des étoiles** » qui s'est déroulée dans le ciel de la maison d'arrêt des hommes. Les agents du PCI ont dénombré **plus de 20 survols de drones** au-dessus de notre établissement, en toute impunité.

Plusieurs livraisons ont été effectuées avec succès sur les bâtiments D1, D2 et D3. Trois colis ont par ailleurs été abandonnés à proximité des bâtiments D1 et D2. Leur contenu a de quoi inquiéter l'ensemble du personnel : **2 boîtiers IPTV, 4 chargeurs, 1 clé WiFi, 400 g de stupéfiants, du tabac à chiquer.**

À la suite de ces livraisons, des **fouilles ciblées** ont été menées dans les cellules identifiées grâce à la **vidéosurveillance** par les agents en poste au PCI. **Deux couteaux en céramique ont été découverts dans une cellule du bâtiment D2.**

UN DANGER IMMÉDIAT POUR LES PERSONNELS

Ces couteaux en céramique constituent des armes blanches redoutables et, contrairement aux armes métalliques, **ils ne sont pas détectables au portique de détection**. Ils peuvent être introduits, dissimulés et utilisés contre nos collègues sans qu'aucun contrôle actuel ne permette de les intercepter.

La question n'est plus de savoir SI un incident grave surviendra, mais QUAND. Demain, ce sera peut-être une arme à feu.

L'administration nous assure mettre en œuvre les moyens matériels et les dispositifs nécessaires pour contrer ce trafic aérien. **Les faits du 4 au 5 août 2026 démontrent, une fois de plus, que ces annonces ne se traduisent pas par une protection réelle et efficace du personnel sur le terrain.**

Nous ne pouvons plus nous satisfaire d'un dispositif anti-drone inopérant pendant que nos collègues travaillent au contact de détenus de plus en plus armés grâce à ces livraisons aériennes.

L'UFAP UNSA JUSTICE EST EN COLÈRE ! NOS REVENDICATIONS :



Exemple de filet anti-drone déployé au-dessus d'une cour de détention

- La mise en place immédiate de **filets anti-drones** sur l'ensemble des tripales ;
- L'**installation de dispositifs de grillage déporté** sur les bâtiments de détention pour empêcher matériellement ces livraisons ;
- Un **bilan technique** complet et transparent du **dispositif anti-drone** actuellement en place et de ses **défaillances** ;
- Le **renforcement des moyens de détection** des armes non métalliques (portiques, fouilles, moyens dédiés) ;
- Une **réunion d'urgence** avec la direction de l'établissement pour exposer ces événements et obtenir des réponses concrètes et chiffrées.

L'UFAP UNSa Justice ne laissera pas la sécurité des personnels de Fleury-Mérogis être sacrifiée sur l'autel de dispositifs qui ne fonctionnent pas. Nous exigeons des actes, pas des promesses.

Le Bureau **UFAP UNSa Justice**